

# Séance ordinaire du 4 octobre 2010

Procès-verbal



## 01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2010, à 20h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

### 1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20hres. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2010-10-514) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 03.01 (2010-10-515) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2010

##### 3.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2010

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du 14 juin 2010.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 14 juin 2010, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 03.02 (2010-10-516) - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2010

##### 3.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2010

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2010.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2010, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04 - AVIS DE MOTION**

### **4 - AVIS DE MOTION**

#### **04.01 - AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 318-09-2010**

##### **4.1 - AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Pierre Audesse donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro 318-09-2010 décrétant la formation d'un comité conjoint UPA-MUNICIPALITÉ.

## **05 - ADMINISTRATION & LEGISLATION**

### **5 - ADMINISTRATION & LEGISLATION**

#### **05.01 (2010-10-517) - SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE**

##### **5.1 - SOUPER DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE DU CLD DE LOTBINIÈRE**

CONSIDÉRANT l'invitation du CLD de Lotbinière à la 12e édition du Souper annuel des gens d'affaires de Lotbinière qui se tiendra le mardi 9 novembre prochain au Centre multifonctionnel de St-Sylvestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

Que le conseil autorise l'achat de deux (2) billets pour la participation municipale de St-Agapit au souper des gens d'affaires de Lotbinière,

D'allouer un montant de 190.00 \$ (taxes incluses) pour cette activité, en plus des frais de déplacement.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 11000 493 - Réception.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **05.02 (2010-10-518) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN INC.**

##### **5.2 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SNC LAVALIN INC.**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels, se chiffrant à 70 824,70 \$ (taxes incluses), pour les projets ci-après mentionnés, à SNC-Lavalin Inc.:

Pavage 2010, pour la période se terminant le 31 août 2010, facture # 1003184, au montant de 2 527,91 \$ (taxes incluses), ce montant sera pris à même les règlements d'emprunt numéros 286-02-09 et 279-12-08;

Développement Agropur, pour la période se terminant le 31 août 2010, facture #1003189, au montant de 866,88 \$ (taxes incluses), ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt numéro 279-12-08;

Surveillance secteur Olivier, pour la période se terminant le 31 août 2010, facture # 1003181, au montant de 49 031.28 \$ (taxes incluses), ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt numéro 304-02-10;

Place des Oliviers - Phase 2, pour la période se terminant le 31 août 2010, facture #1003221, au montant de 790,13 \$ (taxes incluses), ce montant sera pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 22.32026.721;

Développement de la Tannerie - Phase 2, pour la période se terminant le 31 août 2010, facture # 1003182, au montant de 17 608,50 \$ (taxes incluses), ce montant sera pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 22.32029.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **05.03 (2010-10-519) - SÉMINAIRE DE FIN D'ANNÉE 2010 - EMPLOYEURS DES JARDINS**

### **5.3 - SÉMINAIRE DE FIN D'ANNÉE 2010 - EMPLOYEUR DES JARDINS**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu,

D'autoriser madame Josée Martineau, technicienne en gestion financière et administrative d'assister au Séminaire de fin d'année 2010 qui sera donné le 10 novembre 2010, à l'Hôtel Plaza Québec.

QUE le coût d'inscription, au montant de 50 \$ plus les taxes applicables, soit défrayé et que les frais de déplacement soient remboursés à madame Josée Martineau.

Que le coût d'inscription soit pris à même le budget de la municipalité, au poste budgétaire numéro 02.13000.457 et les frais de déplacement au poste budgétaire numéro 02.13000.310.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.04 (2010-10-520) - LETTRE D'APPUI AU CLUB DE MOTONEIGES DES PLAINES INC.**

#### **5.4 - LETTRE D'APPUI AU CLUB DE MOTONEIGES DES PLAINES INC.**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

D'appuyer la demande du Club de motoneiges des Plainnes Inc. auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir une aide financière pour l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse de sentiers de motoneige.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.05 (2010-10-521) - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 - RONAM CONSTRUCTIONS INC.**

#### **5.5 - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 - RONAM CONSTRUCTIONS INC.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

D'autoriser le paiement de la somme de 594 852,52 \$ taxes incluses, tel que recommandé par Jean Dallaire architecte, à l'entrepreneur Ronam Constructions Inc., représentant le décompte progressif # 4 pour le total des travaux exécutés dans le projet «Construction du centre multifonctionnel de Saint-Agapit CMSA», pour la période du 1er août 2010 au 31 août 2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10%.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.06 (2010-10-522) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIVAR**

#### **5.6 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIVAR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à payer à la firme Genivar, la somme de 19 837,79 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels concernant

l'aménagement des services alimentaires - Centre multifonctionnel Saint-Agapit, facture # 112211 datée du 14 juin 2010, au montant de 6 716,07 \$, ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt numéro 293-10-09;

remplacement du système de réfrigération et agrandissement du local technique existant du Centre Sportif GH Vermette, facture 116483 datée du 15 septembre 2010, au montant de 13 121,72 \$ (taxes incluses), ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt numéro 302-01-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.07 (2010-10-523) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS JACQUES ROBERGE INC.**

#### **5.7 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS JACQUES ROBERGE INC.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à verser la somme de 7 638,81 \$ à Jacques Roberge Inc. en paiement des honoraires professionnels pour la préparation de tous les documents d'appel d'offres requis pour la fourniture et l'installation des équipements multi media du Complexe des Seigneuries, facture numéro 216, datée du 11 septembre 2010.

QUE ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.08 (2010-10-524) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS JEAN DALLAIRE ARCHITECTES**

### **5.8 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS JEAN DALLAIRE ARCHITECTES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à verser à Jean Dallaire architectes, la somme de 5 207,20 \$ en paiement des honoraires professionnels en regard des projets suivants:

Construction du centre multifonctionnel à Saint-Agapit, facture # 1086, en date du 31 août 2010, au montant de 3 579.38 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 293-10-09;

Construction du centre multifonctionnel à Saint-Agapit, comité oeuvre d'art CMSA, facture # 1096, en date du 31 août 2010, au montant de 1 627,82 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.09 (2010-10-525) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS GESTION ACRI**

### **5.9 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS GESTION ACRI**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à verser à Gestion Acri, dont le siège social est situé au 780, boul. Industriel Est, Victoriaville (Qc) G6T 1S6, la somme de 2 062,23 \$ (taxes incluses) représentant les services rendus dans le dossier de dépassement de coûts ou extras du centre multifonctionnel tel que défini à la facture numéro 2477, datée du 28 août 2010.

Que ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.10 (2010-10-526) - REMBOURSEMENT DE TAXES**

### **5.10 - REMBOURSEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE suite à la mise à jour du rôle d'évaluation 2010-2011-2012, du 24 août 2010, certains propriétaires ont vu leur évaluation diminuée et le service d'évaluation de la MRC de Lotbinière a émis des certificats en ce sens;

ATTENDU QUE dans ces cas la Municipalité doit rembourser des montants de taxes pour les propriétaires qui avaient payé leur compte et appliquer des crédits pour les autres propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Desrochers et il est résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à émettre des chèques pour un montant total de 829.96 \$ incluant les intérêts en remboursement des taxes perçues en trop et à appliquer des crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.11 (2010-10-527) - REMBOURSEMENT TAXES SUR LE LOT 3 639 140 ROUTE 116 OUEST**

### **5.11 - REMBOURSEMENT TAXES SUR LE LOT 3 639 140 ROUTE 116 OUEST**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

De remettre à madame Dorine Tremblay, les taxes payées sur le lot 3 639 140 situé sur la route 116 ouest, au montant de 325.15 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05.12 (2010-10-528) - FORMATION FQM - DES OUTILS POUR UNE SAINTE GESTION DES CONTRATS**

## 5.12 - FORMATION FQM - DES OUTILS POUR UNE SAINTE GESTION DES CONTRATS

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu

D'inscrire mesdames Sylvie Fortin Graham, Andréanne Giasson et Micheline Beaudet et messieurs Rosaire Lemay et Pierre Audesse ainsi que le conseiller nouvellement élu, monsieur Yves Gingras à la formation donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 21 octobre 2010, à Québec.

Le coût d'inscription est de 25 \$ par participant (excluant les taxes).

Que les frais d'inscription soient pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.11000.347 et les frais de déplacement au poste budgétaire 02.11000.310.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 05.13 (2010-10-529) - AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

### 5.13 - AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'autoriser les frais de déplacement de madame Micheline Beaudet et de monsieur Pierre Audesse, à Montmagny, le 19 octobre 2010, pour rencontrer monsieur Remy Faucher de Bureautique Côte-Sud.

Que les frais de déplacement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives à cet effet.

Que le coût de ce déplacement soit pris à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.11000.310.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 05.14 (2010-10-530) - CONCERT SOULIGNANT LE 100E ANNIVERSAIRE DE L'ORGUE CASAVANT (1907) FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-AGAPIT

### 5.14 - CONCERT SOULIGNANT LE 100E ANNIVERSAIRE DE L'ORGUE CASAVANT (1907) FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-AGAPIT

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-Agapit organise un concert, afin de souligner le 100e anniversaire de l'orgue Casavant (1907) ainsi que la fin des travaux majeurs de restauration qui ont été réalisés sur ce dernier;

ATTENDU QUE cet événement aura lieu en l'église paroissiale, le dimanche 7 novembre 2010, à 14h00, sous le thème « *Splendeurs Baroques* »;

ATTENDU QU'afin de couvrir une partie des dépenses des travaux majeurs qui totalisent un montant de 9 557 \$; il est proposé de contribuer par l'inscription d'une publicité dans le programme qui sera remis à chacun des participants;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

De verser la somme de 400 \$, pour une page complète (incluant 6 billets) de publicité, dans le programme du concert soulignant le 100e anniversaire de l'orgue Casavant (1907) organisé par la Fabrique de la Paroisse de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 06.01 (2010-10-531) - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES

### 6.1 - RAPPORT SUR LA SITUATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour les mois de 29 juillet au 30 septembre 2010

Alarme incendie :	3
Feu de bâtiment :	0
Feu véhicules	1
Feu d'installation électrique :	0
Intervention matières dangereuses:	1
Désincarcération/accident de la route : St-Gilles	1
Assistance aux citoyens :	0

(Sauvetage d'une personne accident VTT)	0
Entraide aux municipalités : St-Apollinaire, Dosquet et Laurier-Station	3
TOTAL APPELS D'URGENCE	9
AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS	0
Pratique :	1
Permis de feu :	0

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2010-10-532) - REMBOURSEMENT DÉPENSES DONALD GROLEAU**

### **6.2 - REMBOURSEMENT DÉPENSES DONALD GROLEAU**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu,

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à rembourser à monsieur Donald Groleau, coordonnateur, les dépenses suivantes totalisant la somme de 144 \$:

Frais de déplacement St-Agapit - Québec - Laurier Station :	50,40 \$
Frais de cellulaire: 234 minutes à 0,40 \$	93,60 \$
TOTAL	144,00 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **7 - TRANSPORT, AQUEDUC ET ÉGOUT**

## **07.01 (2010-10-533) - PROJET VIDANGE DES BOUES**

### **7.1 - PROJET VIDANGE DES BOUES**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

Que l'estimation préliminaires des coûts préparée par le directeur général par intérim est acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Agapit demande des soumissions pour la vidange des boues de ses étangs d'épuration des eaux usées situés au: 236 route 116.

QUE le projet consiste aux opérations suivantes: le pompage, la déshydratation et la disposition des boues vers un site autorisé, d'environ ± 186 tonnes métriques sèches (TMS).

QUE pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt de 10% du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement, fait au nom de la Municipalité de Saint-Agapit;

QUE les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à Ghislaine Gravel, directeur général par intérim, et marquées «Vidanges des boues des étangs aérés», seront reçues au bureau de la municipalité, à l'adresse plus haut indiquées, jusqu'à 14hres, le 18 novembre 2010, pour être immédiatement ouvertes publiquement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.02 (2010-10-534) - OFFRE DE SURVEILLANCE CHANTIER - DEVELOPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 2 A**

### **7.2 - OFFRE DE SURVEILLANCE CHANTIER - DEVELOPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 2 A**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

D'accepter la proposition d'honoraires professionnels de la firme SNC Lavalin Inc., relativement à la surveillance des travaux du projet «Développement de la Tannerie - Phase 2A, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 27 septembre 2010, au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.03 (2010-10-535) - MANDAT A SOLUTION AIR SOL INC. - TRAITEMENT SOL CONTAMINÉ**

### **7.3 - MANDAT A SOLUTION AIR SOL INC. - TRAITEMENT SOL CONTAMINÉ**

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu,

D'accepter la soumission numéro 14752 de l'entreprise Solution Eau Air Sol (EAS) pour le traitement, la disposition d'environ 300 tonnes de matériel contaminé, provenant des travaux de la rue du Couvent et entreposés au Parc Industriel, au coût de 45\$/la tonne. Les frais de pesée sont de 15\$/chacune. Le transport est en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.04 (2010-10-536) - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 3**

### **7.4 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE - PHASE 3 ET DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEP**

Considérant que SNC Lavalin Inc. a présenté une offre de services professionnels visant la préparation des plans et devis de construction de nouvelles rues sur une longueur d'environ 900 mètres linéaires incluant la voirie, les services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial pour le Développement de Tannerie - Phase 3;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

De mandater la firme SNC Lavalin Inc. pour la préparation des plans et devis pour la construction de nouvelles rues sur une longueur d'environ 900 mètres linéaires incluant la voirie, les services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial pour le Développement de Tannerie - Phase 3 selon les termes de la proposition déposée le 27 septembre 2010, pour la somme de 21 900 \$ plus les taxes applicables;

Que la firme SNC Lavalin Inc soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Que la municipalité de Saint-Agapit s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée en vertu de l'article 32 de Loi sur la qualité de l'environnement;

Que la municipalité de Saint-Agapit atteste que la réalisation du projet de construction de nouvelles rues sur une longueur d'environ 900 mètres linéaires incluant la voirie, les services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial pour le Développement de Tannerie - Phase 3 ne contrevient à aucun règlement municipal;

Que la municipalité de Saint-Agapit s'engage à payer au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs la somme de 516 \$ pour la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.05 (2010-10-537) - OFFRE DE SERVICES - CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE PHASE 3**

### **7.5 - OFFRE DE SERVICES - CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES - DÉVELOPPEMENT DE LA TANNERIE PHASE 3**

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit prévoit poursuivre le développement de la Tannerie sur un territoire qui comporterait des milieux humides en situation 3 et dont la perte exigerait des compensations;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

De mandater la firme de SNC Lavalin Environnement pour la caractérisation des milieux humides pour la phase 3 du développement de la Tannerie et la préparation d'une demande de certificat d'autorisation environnementale selon les termes de la proposition déposée le 27 septembre 2010, pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ (les frais exigibles ne sont pas inclus). Ce montant sera remboursé par le promoteur Gestion Jovina.

QUE la firme SNC Lavalin Environnement soit mandatée pour préparer et présenter la demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) comprenant un rapport de caractérisation des milieux humides qui présente, sans s'y limiter, la superficie des milieux humides, leur valeur écologique et la situation dans laquelle ils se trouvent en regard du traitement des demandes par MDDEP.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08 - URBANISME**

### **8 - URBANISME**

## **08.01 (2010-10-538) - RATIFICATION DES ADDENDAS 1, 2 ET 3 DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN MARCHÉ ET PROGRAMMATION DE DIVERS**

# **SYSTÈMES DE SONORISATION, D'ÉCLAIRAGE, DE VIDÉO, DE PROJECTION, D'AUTOMATION, D'APPEL ET DE MUSIQUE D'AMBIANCE, DES PLAQUES DE BRANCHEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES REQUIS AU COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

## **8.1 - RATIFICATION DES ADDENDAS 1, 2 ET 3 DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN MARCHÉ ET PROGRAMMATION DE DIVERS SYSTÈMES DE SONORISATION, D'ÉCLAIRAGE, DE VIDÉO, DE PROJECTION, D'AUTOMATION, D'APPEL ET DE MUSIQUE D'AMBIANCE, DES PLAQUES DE BRANCHEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES REQUIS AU COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

QUE le conseil municipal accepte les modifications suivantes apporter au devis de l'appel d'offres pour la fourniture, l'installation, la mise en marche et programmation de divers systèmes de sonorisation, d'éclairage, de vidéo, de projection, d'automatisme, d'appel et de musique d'ambiance, des plaques de branchement et des équipements périphériques requis au Complexe de Seigneuries:

Addenda # 1: Corriger les page 67 et 68 du devis en enlevant la marque STECH à l'item 15 et 25;

Addenda # 2: Remplacer la mention à la page 14 « *Afin d'être en mesure d'assurer un service adéquat, le soumissionnaire doit avoir sa place d'affaires à moins de 60 kilomètres du Complexe des Seigneuries* » par « *Le soumissionnaire doit avoir sa place d'affaires dans le territoire de la province de Québec* ».

**Équivalences:** Les soumissionnaires pourront présenter des demandes d'équivalence pour les items suivants:

Salle Polyvalente: items # 4.0/5.0/6.0/8.0/9.0/29.0

Salle de réunion: item # 1.0

Salle de réunion 221-A-B: items # 3.0/8.0/9.0/10.0

Salle d'entraînement L-217: item #19.0

Salle du conseil: items # 12.0/14.0/15.0

Système d'appel et musique d'ambiance: item # 7

**Tous les projecteurs vidéo devront être du même fabricant.**

Addenda # 3: Prolonger la période de réception des soumissions au 14 octobre 2010 à 14h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.02 (2010-10-539) - ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 640 174**

### **8.2 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 640 174**

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété est identifiée comme étant une partie du lot 3 640 174 du cadastre de Québec, municipalité de Saint-Agapit, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à Construction Kiraction Inc. et ayant une superficie de 5 104.4 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge essentiel d'acquérir ce terrain à des fins municipales;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit acquiert de gré à gré, pour le prix de 31 008.51 \$ incluant les taxes applicables, payable comptant, le terrain identifié comme étant une partie du lot 3 640 170 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 104,4 mètres carrés, appartenant à Construction Kiraction Inc.

Que la Société de notaires Bergeron Larochelle soit et est mandatée à préparer l'acte d'acquisition.

Que Madame Sylvie Fortin Graham, mairesse ou en son absence, madame Micheline Beaudet, mairesse suppléante, et Ghislaine Gravel, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim ou en son absence, madame Josée Martineau, technicienne en gestion financière et administrative soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Agapit, le contrat à intervenir entre les parties.

Que la provenance des fonds pour le paiement de la dépense sera la suivante:

une somme de 25 000 provenant du surplus affecté - Réserve pour acquisition terrains Construction Kiraction - Dév. de la Tannerie - Phase 1B.

une somme de 6 008,51\$ provenant du surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.03 (2010-10-540) - MODIFICATION A LA CONVENTION D'ACHAT VENTE DU LOT 4 548 277**

### **8.3 - MODIFICATION A LA CONVENTION D'ACHAT VENTE DU LOT 4 548 277**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'accepter la convention d'achat - vente du lot numéro 4 548 277 tel que montré sur le plan faisant référence à la minute 15549 d'Alain Gosselin,

arpenteur-géomètre, intervenue entre la municipalité de Saint-Agapit et Construction Bernard Larochelle Inc. ayant son siège social au 48, route 116 est



à Saint-Agapit;

Que la vente est faite en considération d'une somme de 27 423,75 \$ plus taxes. Un chèque, au montant de 2 000 \$, a été remis à la Municipalité de Saint-Agapit, lors de la signature de la convention d'achat-vente. Le solde est payable en totalité lors de la signature de l'acte de vente au moyen d'un chèque fait en fiducie à l'ordre du notaire instrumentant.

Que mesdames Sylvie Fortin Graham, mairesse et Ghislaine Gravel, directeur général par intérim soient et sont autorisées à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié qui en découlera.

Que l'acompte déposé par monsieur Patrice Boucher au montant de 2 000 \$ lui soit remboursé.

Que la présente annule et remplace la résolution numéro 2010-08-425

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.04 (2010-10-541) - ACCEPTATION DES AVENANTS DE MODIFICATION COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

### **8.4 - ACCEPTATION DES AVENANTS DE MODIFICATION COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'accepter les avenants de modification # 05 et 06 en date du 16 août 2010, préparés par Jean Dallaire architectes, dans le cadre du projet «Construction du centre multifonctionnel de Saint-Agapit CMSA», pour un montant supplémentaire de 6 424.66 \$ taxes comprises, payable à Ronam Constructions Inc.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.05 (2010-10-542) - ENTERINER CONTRAT POUR MAQUETTE OEUVRE D'ART COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

### **8.5 - INTÉGRATION DES ARTS A L'ARCHITECTURE - CONTRATS MAQUETTES - COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

QUE ce conseil autorise mesdames Sylvie Fortin Graham, mairesse et Ghislaine Gravel, directeur général par intérim à signer les contrats avec les créateurs désignés par la ministre de la Culture et des Communications suivants:

**Madame Danielle April;**  
**François Mathieu;**  
**Mathieu Valade**

afin de concevoir et de reproduire, sous forme de maquette, une oeuvre d'art pouvant être incorporée à la construction du Complexe des Seigneuries, le tout dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à verser à chaque créateur, la somme forfaitaire de 2 500 \$ plus les taxes applicables, sur remise de la maquette et des documents explicatifs.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.06 (2010-10-543) - ENTERINER PROPOSITION POUR SYSTÈME ALARME-INTRUSION**

### **8.6 - ENTERINER PROPOSITION POUR SYSTÈME ALARME-INTRUSION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'entériner la décision prise d'accepter la proposition pour l'installation et la fourniture d'un système alarme-intrusion à la firme Techno-Services Télécommunications, au montant de 10 091,03 \$ (taxes comprises) tel que défini dans la soumission numéro 2058 du 16 septembre 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.07 (2010-10-544) - ENTÉRINER PROPOSITION SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE NORTE**

### **8.7 - ENTÉRINER PROPOSITION SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE NORTEL**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'entériner la décision prise d'accepter la soumission l'installation complète test de certification d'un système téléphonique de Nortel, tel que défini dans la soumission numéro 2041 datée du 27 août 2010, de Techno-Services Télécommunications, au montant de 13 195,09 \$ (taxes comprises).

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.08 (2010-10-545) - ENTÉRINER PROPOSITION SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE**

### **8.8 - ENTÉRINER PROPOSITION SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'entériner la décision prise d'accepter la soumission de Techno-Services Télécommunications pour l'installation et câblage au complet des caméras et de l'enregistreur numérique tel que défini dans la soumission déposée le 27 août 2010, # 2040, au montant de 10 091,03 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.09 (2010-10-546) - PAIEMENT DE L'ESTIMÉ MENSUEL SEPTEMBRE 2010 - TST**

### **8.9 - PAIEMENT DE L'ESTIMÉ MENSUEL SEPTEMBRE 2010 - TST**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à verser à Techno-Services Télécommunications Inc., la somme de 18 357,43 \$ (taxes comprises) pour les services fournis au 25 septembre 2010, facture 2931.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.10 (2010-10-547) - SONART CONSULTANT EN ACOUSTIQUE**

### **8.10 - SONAR CONSULTANTS EN ACOUSTIQUE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'accepter la facture numéro 1 de la firme SONAR consultants en acoustique pour une consultation en référence à la salle multifonctionnelle de St-Agapit, au coût de 3 707,94 \$ taxes comprises.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.11 (2010-10-548) - VERSEMENT D'UN OCTROI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-AGAPIT**

### **8.11 - VERSEMENT D'UN OCTROI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-AGAPIT**

SUR une proposition de la conseillère Micheline Beaudet

il est résolu,

QUE le conseil autorise le versement d'un octroi d'un montant de 90 000 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Agapit.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le surplus accumulé de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.12 (2010-10-549) - ACHAT DE MATS POUR DRAPEAUX**

### **8.12 - ACHAT DE MATS POUR DRAPEAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec et le

Règlement sur le drapeau du Québec obligent les municipalités à déployer le drapeau du Québec sur différents édifices et selon certaines dispositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller Pierre Audesse et il est résolu

QUE ce conseil autorise une dépense d'environ 6100 \$ pour l'achat de trois (3) mâts cylindriques en aluminium (3 x35') système manuel.

Que le coût d'installation n'est pas compris dans le prix.

QUE ces mâts soient installés au nouveau Complexe des Seigneuries.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.13 (2010-10-550) - LETTRAGE COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

### **8.13 - LETTRAGE COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu

D'accepter la proposition soumise d'Enseigne Pala concernant la fabrication de lettres ainsi que des armoiries de St-Agapit qui seront installés au-dessus de la marquise du Complexe des Seigneuries, au coût de 3 996 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09 - LOISIRS ET CULTURE**

### **9 - LOISIRS ET CULTURE**

#### **09.01 (2010-10-551) - RACCORDEMENT D'UN SERPENTIN DE RÉCUPÉRATION AU GLYCOL**

##### **9.1 - RACCORDEMENT D'UN SERPENTIN DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR AU GLYCOL**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la proposition # 131515-00 soumise par CIMCO RÉFRIGÉRATION pour la fourniture et l'installation d'un serpentín de récupération de chaleur fonctionnant au glycol, du réseau de tuyauterie associé, des accessoires et de la main-d'oeuvre requis, pour un montant de 19 085,00 \$ plus les taxes applicables.

Ce serpentín permettra de chauffer l'air de l'enceinte de l'aréna en utilisant les conduits et l'unité de ventilation existants. La modification des conduits de ventilation n'est pas inclus dans cette proposition.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.02 (2010-10-552) - RACCORDEMENT DES TUYAUX DE VENTILATION AU NOUVEAU SERPENTIN**

##### **9.2 - RACCORDEMENT DES TUYAUX DE VENTILATION AU NOUVEAU SERPENTIN DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la proposition soumise par Ventilation C.F. Inc. pour effectuer le raccordement des tuyaux de ventilation au nouveau serpentín de récupération de chaleur au glycol, pour un coût de 2 354 \$ plus les taxes applicables, à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.03 (2010-10-553) - MUR EXTÉRIEUR OUEST**

##### **9.3 - MUR EXTÉRIEUR OUEST**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la proposition soumise par Maçonnerie René Habel pour la Phase 3 des travaux de réparation du mur extérieur ouest du Centre Sportif G H Vermette, au coût de 7 840 \$ plus les taxes applicables à partir du surplus budgétaire 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.04 (2010-10-554) - POSTE D'HOMME D'ENTRETIEN A TEMPS PARTIEL**

##### **9.4 - POSTE D'HOMME D'ENTRETIEN A TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'autoriser le directeur des loisirs à procéder à l'affichage d'un poste d'homme d'entretien à temps partiel pour l'aréna afin de combler le poste laisser vacant par le départ de monsieur Olivier Paquet.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **09.05 (2010-10-555) - INTERRUPTEUR POUR ÉCLAIRAGE HIVERNALE AU TERRAIN DE BASEBALL**

##### **9.5 - INTERRUPTEUR POUR ÉCLAIRAGE HIVERNALE AU TERRAIN DE BASEBALL**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'accepter la soumission d'Électricité Pro-Den Inc. pour l'installation d'un contrôle automatique d'éclairage du terrain de baseball en hiver au coût de 615

\$ plus les taxes applicables, à partir du budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **09.06 (2010-10-556) - ACCEPTATION DES DIRECTIVES - CENTRE SPORTIF G.H. VERMETTE**

### **9.6 - ACCEPTATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT - PROJET: REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL TECHNIQUE EXISTANT CENTRE SPORTIF G.H. VERMETTE**

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

D'accepter les directives de changement ME-02 révisé, ME-03 et ME-04 en date du 10 septembre 2010, ME-05 en date du 14 septembre 2010, préparées par Genivar, Société en commandites dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération et agrandissement et réaménagement du local technique existant au Centre sportif G H Vermette, pour un montant supplémentaire de 8 855,75 \$ plus les taxes applicables, payable à Lévis Construction Inc.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 302-02-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **10 - FINANCES**

## **10 - FINANCES**

### **10.01 (2010-10-557) - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS EN SEPTEMBRE 2010**

#### **10.1 - LISTE DES SALAIRES BRUTS PAYÉS EN SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé par le ou la conseillère Micheline Beaudet

et il est résolu, que la liste des salaires bruts payés en septembre 2010, au montant de 52 305.48 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **10.02 (2010-10-558) - LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2010**

#### **10.2 - LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des comptes à payer, en date du 30 septembre 2010, au montant de 78 471.75 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **10.03 (2010-10-559) - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2010**

#### **10.3 - LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des engagements effectués du 1er septembre 2010 au 30 septembre 2010, au montant de 34 469.84 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **10.04 - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (FONCTIONNEMENT) & D'INVESTISSEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2010**

#### **10.4 - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES (FONCTIONNEMENT) & D'INVESTISSEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2010**

Le directeur général par intérim procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières (fonctionnement) & d'investissement au 30 septembre 2010.

## **11 - VARIA:**

### **11- VARIA**

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

## **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:**

### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **13 (2010-10-560) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE:**

### **13 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 20h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits  
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites  
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse